

Rentrée 2022/2023

Mission service civique : dynamiser les temps périscolaires en favorisant l'autonomie des enfants et aider à la mise en place de manifestations « propres » et d'actions citoyennes

- **Favoriser l'autonomie des enfants lors des temps périscolaires par la mise en place d'activités ludiques (dans les cours de récréation des élémentaires et à l'accueil périscolaire)**
 - ✓ Animer les ateliers de l'autonomie pour tous les âges
 - ✓ Aider à l'organisation des temps forts de l'année
 - ✓ Mettre en place des ateliers créatifs avec appui de la directrice
 - ✓ Être en appui des animateurs pour aider aux apprentissages vers l'autonomie
 - ✓ Organiser en alternance des cours des élémentaires des activités sportives et ludiques
 - ✓ Encourager les élèves dans leurs efforts et les rassurer
 - ✓ Initier des sensibilisations citoyennes
 - ✓ Favoriser le vivre ensemble et l'entre aide

- **Favoriser le développement communal et la sensibilisation environnementale lors des manifestations**
 - ✓ Être en appui de la responsable des animations communales
 - ✓ Proposer des organisations d'ateliers thématiques de sensibilisation environnementale à la population
 - ✓ Mettre en place des gestes écocitoyens lors des manifestations
 - ✓ Soutenir et aider les associations dans la mise en place de manifestations propres communales
 - ✓ Tenir des stands de sensibilisation lors de manifestation

Emploi du temps

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
12h 13H30 Service périscolaire	12h 13H30 Service périscolaire	Travail sur leur projet d'avenir	12h 13H30 Service périscolaire	12h 13H30 Service périscolaire
13h30 16h Centre culturel	13h30 16h Centre culturel		13h30 16h Centre culturel	13h30 16h Centre culturel
16h 18h Service périscolaire	16h 18h Service périscolaire		16h 18h Service périscolaire	16h 18h Service périscolaire

En période de vacances scolaires l'emploi du temps sera modifié. La mission pourra aussi être exécutée le week end lors des manifestations communales.

Formations :

- au Zéro Waste et compostage en externe avec le Smicval.
- aux gestes premiers secours avec le concours des pompiers

Début de la mission le 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 au 30 JUIN 2023 – 10 mois

Nombre de mission : 2 jeunes

Indemnités : L'indemnité de Service Civique est de 473,04 euros net par mois versée par l'état + indemnité complémentaire pour frais divers qui est de 116,85 euros par mois versée par la commune.

Le jeune devra fournir :

- un certificat médical d'aptitude,
- une copie de son carnet de santé attestant qu'il est à jour de la vaccination obligatoire en milieu scolaire,
- un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois

Postuler sur le site du gouvernement du service civique + envoyer candidature en Mairie